

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4136-2020

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur, Approvisionnement gazier et développement des gaz renouvelables, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la réponse à la question 2.5 de la pièce Énergir-40, Document 2 ainsi que les informations caviardées contenues aux lignes 53 et 54 de la page 7 de la version révisée de la pièce Énergir-9, Document 2 (ci-après les « **Informations confidentielles** »);
4. Les Informations confidentielles présentent les caractéristiques des contrats découlant des offres retenues pour combler les besoins de pointe d'Énergir au cours de l'hiver 2019-2020;
5. Les Informations confidentielles sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient permettre aux différents fournisseurs offrant ce genre de service de connaître les paramètres et caractéristiques des offres que leurs concurrents sont en mesure de fournir pour une période donnée, leur permettant ainsi de se positionner en fonction de celles-ci et de formuler des propositions moins avantageuses, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Par ailleurs, les contrats découlant des offres retenues contiennent des clauses de confidentialité empêchant Énergir à en divulguer les termes et conditions;
7. Par conséquent, Énergir ne peut divulguer directement ou indirectement les Informations confidentielles sans contrevenir à ses obligations contractuelles;
8. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations confidentielles pour une durée indéterminée;

9. Au meilleur de ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 7 avril 2021.

DocuSigned by:

Vincent Regnault

96721E4CF4264A6...

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 7^e jour d'avril 2021

DS

DocuSigned by:

Mélanie Beauvais

4230EF0946FA4D2...

Mélanie Beauvais

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

